

COMMUNE DE FESTUBERT

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Interdiction de circulation

Le Maire de la commune de FESTUBERT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Considérant que la chasse aux œufs pour Pâques aura lieu dans la Rue du Plantin et au niveau des étangs à FESTUBERT, le 21 avril 2025 de 08h00 à 13h00.

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour éviter les accidents,

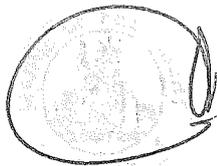
ARRETE

Article 1 : Pour permettre l'organisation susmentionnée, la circulation des véhicules sera interdite.

Article 2 : Une signalisation temporaire réglementaire sera installée par la commune.

Article 3 : Monsieur le Commissaire de Police de BETHUNE est chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Festubert, le 10 avril 2025
Le Maire,
Jean-Marie DOUVRY



Acte certifié exécutoire, publié,
Le 10 avril 2025
Le Maire,
Jean-Marie DOUVRY

